



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets de chantier

Question écrite n° 23599

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les difficultés rencontrées par certaines branches professionnelles dans leur gestion des déchets. C'est le cas par exemple pour les secteurs des travaux publics et du bâtiment. Il lui demande en conséquence les mesures qu'elle entend promouvoir afin de la faciliter.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux difficultés rencontrées par les professionnels du bâtiment et des travaux publics (BTP) pour assurer une bonne gestion de leurs déchets. La circulaire interministérielle du 15 février 2000 a demandé aux préfets de réaliser des plans de gestion des déchets du BTP, dont l'objectif est de parvenir dans les départements à une meilleure organisation de la gestion de ces déchets. Ces plans ont fait ressortir pour de nombreux départements un fort déficit en centres de regroupement et d'élimination de ces déchets. L'élaboration de ces plans a également permis de mobiliser les différents acteurs concernés, notamment les fédérations professionnelles. L'absence de solution simple pour l'élimination ou la réutilisation de déchets du BTP est bien réelle et des travaux sont en cours pour définir un cadre réglementaire adapté permettant d'assurer un bon niveau de protection de l'environnement. Il faut noter que la création de plates-formes spécifiques, dédiées aux déchets du BTP, sur l'initiative de professionnels, est une solution pertinente impliquant directement de nombreuses entreprises des secteurs concernés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23599

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 2003, page 6434

Réponse publiée le : 2 mars 2004, page 1603